



# MOUSSAC INFO

N° 52 - Avril 2017

## *Le mot de M<sup>me</sup> le Maire*

*Je ne peux commencer ce journal sans évoquer la disparition d'Eric qui nous a quitté le 25 mars, suite à une longue et douloureuse maladie. Eric, nous le voyions passer tous les jours dans son flambant tracteur vert ou sur sa tondeuse, toujours d'humeur égale, pas un mot plus haut que l'autre, souriant, il était apprécié de Tous.*

*Et puis il s'en est allé rejoindre son Ami Jacquot, avec qui il formait au niveau professionnel un binôme parfait.*

*Eric, Jacquot, nous vous remercions pour tout ce que vous avez fait pour notre village.*

*Depuis quelque temps, une poignée d'Hommes et de Femmes, nous font miroiter que tout va changer.*

*Onze candidats à l'élection présidentielle, nous donnent rdv les 23 avril et 07 mai 2017 afin que nous nous exprimions quant au devenir de notre république.*

*Le bureau de vote reprend sa place initiale. En effet, c'est dans la salle polyvalente que la Municipalité vous accueillera de 8h00 à 19h00 afin que vous puissiez accomplir votre devoir de citoyen.*

*N'oubliez pas de vous munir de votre nouvelle carte électorale fraîchement imprimée.*

*Comme évoqué lors des vœux du Maire, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pris la compétence « Petite Enfance ».*

*Les règles n'étant pas encore bien définies, nous avons décidé de poursuivre notre Accueil Loisirs pour les vacances de printemps. Un programme alléchant attend « Petits et plus Grands ».*

*Il fait beau, le printemps refait surface et nous invite à la balade.*

*Le week-end de Pentecôte, les 03,04 et 05 juin, s'avère être un week-end riche en découvertes.*

*En effet, depuis plusieurs années déjà, le circuit des artistes se déroulera sur les communes de Persac, Queaux, Moussac.*

*Comme à son habitude, il nous fera découvrir des artistes peintres, sculpteurs, potiers, conteurs etc... de grands talents.*

*Des balades vous seront également proposées, le samedi 3 juin sur Moussac et le dimanche 4 juin sur Queaux.*

*Un tout, pour mettre en effervescence toutes vos sensations et vos émotions.*

*Bon printemps et profitez de notre belle campagne.*

**Sylviane SOUBRY**

## TRAVAUX

### **Extension du cimetière** **Etat d'avancement**

Les travaux d'extension et de la création de la nouvelle voie d'accès ont fait l'objet d'une procédure adaptée lancée le 3 mars. Elle comporte 3 lots : terrassement, maçonnerie et espaces verts. L'ouverture des plis a eu lieu le 30 mars.

Pour chaque lot, il s'est agi de désigner, selon les critères établis, l'entreprise à retenir. Les choix effectués ont été présentés pour validation au Conseil municipal du 7 avril.

### **Gestion du cimetière actuel**

La reprise des tombes, conformément à la procédure mise en place, est amorcée. Deux emplacements D78 et D80 ont été investigués par l'entreprise Moreau et deviennent libres. Deux reliquaires identifiés du numéro de leur emplacement (D78 et D80) ont été placés dans le caveau communal. Ils seront définitivement placés dans le futur ossuaire communal.

### **Achat de matériel**

Suite à la destruction par incendie de l'ancien tracteur doté d'une fourche et, après diverses investigations, il est décidé de procéder à l'achat d'une fourche neuve pour équiper le tracteur de la commune qui en était dépourvu.

### **Comptages et relevés de vitesse**

A la demande de la commune, des comptages et des relevés de « vitesse » ont été effectués du 13 au 20/01/2017 inclus, sur la RD n°111. Un point de comptage était situé hors agglomération, au niveau de Brac, et un autre, en agglomération, au niveau de la médiathèque.

Il n'y a pas eu de dépassements de vitesse significatifs permettant de justifier la mise en place de ralentisseurs.

## TOURISME

### **Recrutement d'un saisonnier pour** **les activités estivales - Rappel**

Pour la saison estivale, du 1er juillet au 31 août 2017, la commune recrute un(e) saisonnier(e) en charge des activités du site du moulin Chauvet (Contrat 35h00).

#### **Missions principales**

- ▶ Accueil des estivants,
- ▶ Organisation des animations,
- ▶ Entretien des locaux et des mobilhomes,
- ▶ Gestion de la buvette,
- ▶ Gestion des encaissements.

#### **Profil**

- ▶ 18 ans et Anglais souhaité,
- ▶ Bonne présentation et disponibilité,
- ▶ Courtois et travail soigné.

*Transmettre CV et lettre de motivation, au plus tard pour le 15 avril, à la mairie*

## AUTRES INFORMATIONS COMMUNALES

### **Renouvellement du contrat de** **service de dératisation**

Le contrat de service dératisation, pour l'année 2017, a été renouvelé auprès de M. CHAUMEAU Christophe, prestataire de lutte anti parasitaire, rongeurs, taupes et insectes. Le contrat, établi pour la dératisation de l'ensemble des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), comprend une application au printemps et l'autre à l'automne au tarif annuel de 537.00 € H.T aux lieux suivants :

- ▶ Le bourg et les abords,
- ▶ Les villages : La Côte, La Grâce de Dieu, Balentru et Biard,
- ▶ Le camping
- ▶ Les lagunages : La Vergne, Le Bourg, Le Paradis et la Genevrie.

## **Vente des cartes de pêche**

La vente des cartes de pêche est proposée par l'APPMA :

- ▶ De 10h00 à 11h30, les 22 et 29 avril à la médiathèque,
- ▶ Toute l'année, chez Jeanine DEGRENON :
  - Au n°3, à la Petite Vergne,
  - Tél : 05 49 48 83 33 ou 06 74 48 60 72.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Le vote par procuration**

#### **Qu'est-ce que le vote par procuration ?**

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

#### **Qui demande la procuration ?**

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne.

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, résidence dans une autre commune...

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

#### **Qui vote ?**

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant.

Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

#### **Comment établir une procuration ?**

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

#### **Où ?**

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

#### **Quand ?**

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible.

#### **Quels sont les documents nécessaires ?**

- ▶ Un titre d'identité,
- ▶ Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et imprimé sur deux feuilles.

Ce formulaire est composé de 3 parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration.

Le mandant doit l'en informer.

#### **Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?**

▶ Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration,

▶ Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

#### **Est-ce que la procuration est payante ?**

Non, une procuration est établie sans frais.

### **Information relative à la réforme de la Carte nationale d'identité**

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les modalités en vigueur pour les passeports biométriques.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen de ce dispositif spécifique qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur.

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des mairies du département équipée d'un dispositif de recueil.

*La mairie de l'Isle-Jourdain, équipée du dispositif, est habilitée à traiter les demandes de CNI.*

### **Réduisez votre facture d'électricité de 10% avec Sorégies idéa**

En 2015, Sorégies a acheté de l'électricité à un prix plus avantageux que le tarif réglementé actuel. De ce fait, Sorégies souhaite en faire profiter durablement ses clients. Fournisseur d'électricité sur notre commune, Sorégies va vous envoyer un courrier en juin pour vous proposer une offre plus attractive qui doit permettre **d'économiser 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.**

Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Il ne nécessite pas d'intervention sur votre compteur. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

*Contact SOREGIES au n° 05.49.44.79.00.*

### **Déploiement des compteurs communicants**



SRD, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité dans la Vienne, débutera le déploiement de ses compteurs en 2018.

*Voir encart ci-joint*

### **Centre Aquatique Communautaire de l'Isle-Jourdain**

Le 17 mai prochain, le centre aquatique communautaire de l'Isle-Jourdain ouvrira ses portes au public.

#### **Tarifs 2017**

- ▶ Entrée adulte = 3,20€
  - ▶ Carnet de 10 entrées enfant = 15,00€
  - ▶ Carnet de 10 entrées adulte = 26,00€
  - ▶ Enfant – de 5 ans = gratuit
  - ▶ Entrée enfant (– de 18 ans) = 2,00€
  - ▶ Groupe d'enfants = 1,60€
  - ▶ 1 accompagnateur/8 enfants = gratuit
  - ▶ Autres accompagnateurs = 1,80€
- (Réservé aux Centres de loisirs, MJC...).*



#### **Horaires 2017**

Du 17 mai au 7 juillet

- ▶ Mercredi = de 14h00 à 17h30
- ▶ Samedi et dimanche = 10h00/13h00 et 14h00/17h30.

Du 8 juillet au 3 septembre

- ▶ Lundi au vendredi = 10h00/13h00 et de 15h00 à 19h30
- ▶ Samedi = 10h00/13h00 et 15h00/19h00
- ▶ Dimanche = 14h00/19h00.

*Nocturnes jusqu'à 21h30  
le mercredi du 19/07 au 09/08*

*Fermé les jours fériés  
Sauf le 14 juillet et le 15 août*

Téléphone : 05.49.48.72.89

Site : [www.cc-montmorillonais.fr](http://www.cc-montmorillonais.fr)

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### Les animations Municipales

#### Les chiffres 2016 de la Médiathèque

► 395 heures pendant lesquelles la médiathèque a été ouverte, réparties sur 140 jours, 272 documents acheminés par la navette de la Bibliothèque Départementale de la Vienne pour répondre à vos demandes, 855 documents prêtés et autant de retours enregistrés, 78 livres rendus avec plus de 14 jours de retard (oups !), 63 documents achetés en librairie, 17 dons de livres, 4 abonnements à des revues, 1 don de revue et 1 de presse, le tout catalogué, équipé, mis à votre disposition aussi rapidement que possible.

► 943 visiteurs ont franchi la porte de la médiathèque, 137 personnes sont inscrites parmi lesquelles 85 font régulièrement des prêts, 24 animations ont été imaginées et préparées par nos soins.

► 1 équipe, composée de 10 bénévoles de l'association Médi@Moussac et d'une salariée (1/3 temps), qui vous attend pour une année 2017 riche de lectures et d'animations

#### Assemblée Générale de Medi@Moussac

Fin janvier, s'est tenue l'AG de Medi@Moussac.

L'équipe de la médiathèque a projeté quelques animations proposées pour 2017 :

► P'tits Dèj lecture, jeux d'écriture, expositions, lire en Transat cet été, une balade naturaliste en septembre, un soiré cabaret en novembre...

► Le conseil d'administration accueille un nouveau membre : Martine GERMON.

#### Après l'AG, soirée « jeux »



#### Accueil de loisirs municipal

Tout au long de la semaine du 20 au 24 février, 11 enfants, âgés de 6 à 13 ans, ont pu découvrir ou se perfectionner sur les différents agrès qui leurs étaient proposés par Lola, animatrice de CPA de Lathus.

Bidons, boule, corde ou acrobaties se sont ajoutés aux activités de jonglage pour proposer un spectacle devant familles et habitants le vendredi 24 février 2017.



Après un repas partagé, nous avons pu continuer la soirée à l'occasion d'une « veillée Magie » proposée par la mairie où chacun a pu observer, analyser et s'essayer à la magie.

### La dictée du 1<sup>er</sup> avril !

- ▶ 8 adultes ont participé à cette première dictée.
- ▶ Plumes et encriers à disposition pour plus d'authenticité, chacun s'est creusé la tête, mais sans stress.
- ▶ Pas de note à la fin, mais des discussions sur l'orthographe et l'accord des verbes pronominaux.

Un moment convivial à renouveler

### Concours de BD "Où est Milou ?"

- ▶ 6 enfants et 3 adultes ont produit une planche sur le sujet.
- ▶ Théo et Claire sont les vainqueurs des catégories enfant.



Merci à tous les participants

Lola, Théo, Eleanor, Léa, Annaëlle,  
Claire, André-Jean, Carole...

## L'agenda des Animations

### Avril

#### Mardi 11

- ▶ Le « Temps Libre » organise sa réunion mensuelle à 14h00, salle polyvalente.

#### Vendredi 14

- ▶ L'association pour les loisirs organise à 13h30, à la salle polyvalente, un concours de belote qui sera suivi, à 19h00, de son assemblée générale.

### Mai

#### Mardi 9

- ▶ Le « Temps Libre » organise sa réunion mensuelle à 14h00, salle polyvalente.

### Du 10 mai au 9 juin

- ▶ Exposition à la médiathèque " Cistude d'Europe " par Vienne Nature.

#### Samedi 27

- ▶ Le « Temps Libre » organise un concours de belote à 13h30, à la salle polyvalente.

### Juin

#### Pendant le mois de juin, à la médiathèque

- ▶ "les jeux sont de sortie". Mise à disposition de jeux de société à toutes les permanences, alors, venez jouer !!

#### Samedi 3

**MOUSSAC toujours** et le **FOYER d'EDUCATION POPULAIRE** fêtent leurs 20 ans et 50 ans d'exercice.

- ▶ 8h30 à 12h00 : P'tite balade patrimoine,
- ▶ 12h30 : Apéritif offert,
- ▶ 13h00 : Pique-nique ou repas au plateau avec cochon de lait grillé à la broche.

Réservez vos repas - 0679736571

#### L'après-midi

- ▶ Les jeux du stade par équipes,
- ▶ Spectacle déambulatoire musical avec « La Clique sur Mer ».

#### Toute la journée

- ▶ Buvette, tombola et expositions,
- ▶ Rétrospectives des activités du Foyer et de Moussac toujours.

#### En soirée

- ▶ Mijet moussacois et pique-nique, « on partage les restes ! ».

#### Vendredi 9

- ▶ Conférence « les bords de chemin ». Elle sera animée par Vienne Nature à 20h00, à la salle d'accueil du camping.

#### Mardi 13

- ▶ Réunion mensuelle du club « Temps Libre », à la salle polyvalente, en après-midi.

Faites-nous part de vos suggestions et critiques

Mairie de MOUSSAC - Tél : 05 49.48.75.58

Mail : contact@moussac-sur-vienne.fr